



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

M.722

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

MAINTENANCE:

CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX

GESTION DU RÉSEAU

Recommandation UIT-T M.722

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation M.722 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation M.722

GESTION DU RÉSEAU

Remarque – La Recommandation M.722 du Livre jaune, fascicule IV.1, donne la définition, les fonctions et les responsabilités d'un centre dit «de gestion du réseau».

L'organisation de la gestion du réseau international, qui a été plus amplement développée, est spécifiée dans la Recommandation E.413[1].

Référence

- [1] Recommandation du CCITT *Gestion du réseau international – Planification*, tome II, Rec. E.413.